



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

LP

Question écrite n° 34265

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les effectifs dans les lycées professionnels au sein de la filière technicien du froid et du conditionnement de l'air. Le projet de loi de refondation de l'école prévoit la création de 60 000 postes d'enseignants en cinq ans sans même que la variation du nombre d'élèves ne soit communiquée. Elle souhaiterait qu'il lui indique le nombre de professeurs et d'élèves en lycée professionnel dans la filière technicien du froid et du conditionnement de l'air, et la variation depuis six ans.

Texte de la réponse

L'attention du ministre a été appelée sur les effectifs dans les lycées professionnels au sein de la filière technicien du froid et du conditionnement de l'air et leur évolution depuis six ans. L'évolution des effectifs d'élèves de 2007 à 2012 est la suivante :

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Technicien du froid et du conditionnement d'air (bac pro)	843	1 827	3 415	4 440	4 406	4 072

Les données ci-dessous présentent en outre l'évolution des effectifs d'enseignants mesurée en « équivalent temps plein » (ETP). Ces données ne sont disponibles qu'à partir de 2008. Certains cours étant organisés pour des élèves de filières différentes le nombre d'ETP se réfère à la filière la plus nombreuse ce qui peut conduire à indiquer « 0 » ETP dans une filière donnée.

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Technicien du froid et du conditionnement d'air (bac pro)		175	337	447	440	406

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34265

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8048

Réponse publiée au JO le : [15 octobre 2013](#), page 10838